

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Kigali, le 27 janvier 1978.

N° 13/06/09/I00 /78

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Activités du
Conseil Scientifique
Consultatif pour les
problèmes socio-démog-
raphiques (C.S.C).

Excellence Monsieur le Président,

Votre lettre n°1621/01.20 du
15.12.1977 relative à l'objet repris en marge m'est bien
parvenue et je Vous remercie très sincèrement au nom des
membres du Conseil pour la bienveillante attention que
Vous avez bien voulu réserver à leurs rapports d'activités
et pour tous les conseils et encouragements leur adressés.

Nous sommes d'avis que le moment est
venu de faire preuve de plus de réalisme et de redoubler
d'efforts dans cet important travail de recherche de solu-
tions équitables à ce grave problème de démographie qui nous
préoccupe tous. C'est dans ce cadre-là que nous avons pris
les dispositions nécessaires pour la mise en route, dès
février 1978, de la première phase (sensibilisation de la
population) du projet d'intégration de la Planification
familiale dans les centres médico-sanitaires Vous transmis
le 31 mars 1977 par lettre n°13/06/09/300/77 du Ministère
des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif.

L'état d'avancement de ce projet et
des autres activités du Conseil Scientifique Consultatif
pour les problèmes socio-démographiques Vous seront commu-
niqués au fur et à mesure.

Veillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma très haute considération.

La Présidente du Conseil Scientifique
Consultatif pour les Problèmes socio-
démographiques,
Mme HABIMANA NYIRASAFARI Gaudence.

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

KIGALI

- Monsieur le Ministre
(TOUS)

- Membres du C.S.C.
(TOUS)

*M. Amzi Sued Ismail
Général Presi Rep.*

SAF.E.

REPUBLIQUE RWANDAISE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU PRESIDENT

Kigali, le 15 décembre 1977
N° 1621/01.20

C O P I E

Madame la Présidente du Conseil
Scientifique Consultatif pour les
Problèmes Socio-démographiques
K I G A L I

Madame la Présidente,

Suite à l'audience que vous a accordée le Président de la République au sujet des recommandations émises depuis 1974 par le Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques, le Chef de l'Etat me charge de porter à la connaissance dudit Conseil les **constatations suivantes** :

1. Le Gouvernement a bel et bien donné sa position sur les différentes recommandations du Conseil soit en donnant une orientation politique **générale, soit en faisant siennes les conclusions** du Conseil Scientifique. Veuillez trouver ci-après et rappeler aux membres du Conseil les références à la position gouvernementale exprimée par le Chef de l'Etat ainsi que par le Conseil du Gouvernement.
 - a) réforme agraire et regroupement de l'habitat : discours du 20 mai 1975 in "Discours et Entretiens", 1975 page 32.
 - b) intégration économique avec les pays voisins et émigration vers les pays limitrophes : la politique de bon voisinage et toutes les relations d'amitié nouées par la 2ème République cherchent à atteindre ces solutions. Voir notamment : déclaration gouvernementale du 1er août 1973, in *La Relève* 31 décembre 1973, pages 31 et 32 ; discours du 20 mai 1975, in Discours et Entretiens 1975 page 40.
 - c) création de nouveaux emplois par le secteur industriel, par l'expansion des technologies manuelles et par la mobilisation de la main-d'oeuvre dans le cadre du développement communautaire : le lancement, l'inauguration des différents projets et les travaux communautaires de développement traduisent éloquemment la volonté du Gouvernement de voir occupé au travail utile le plus grand nombre possible des habitants du pays.

- d) égalité de l'homme et de la femme dans tous les secteurs de la vie active : déclaration gouvernementale ; message du nouvel an 1976 in Discours et Entretiens 1975 page 160.
- e) campagne de sensibilisation des populations aux problèmes démographiques : acceptée. Voir 2ème Plan Quinquennal, politique démographique.
- f) formation d'un personnel médical, social et enseignant suffisant en matière de population : ibidem.
- g) espacement des naissances et la mise à la disposition de la population des moyens contraceptifs appropriés : le principe est acquis. Voir 2ème Plan Quinquennal, politique démographique.

Toutes ces recommandations qui s'inspirent donc des directives du Gouvernement ont rencontré l'entière approbation de celui-ci, qui les met en application selon ses possibilités.

Le Président de la République tient à adresser ses encouragements au Conseil qui doit poursuivre et approfondir ses travaux, en se rappelant les différentes directives données à maintes occasions. Il doit notamment faire aboutir la politique démographique définie dans le deuxième plan quinquennal. Le département de tutelle du Conseil devra lui en fournir les moyens. Les membres de ce Conseil devront enfin se rappeler qu'ils sont eux aussi responsables de l'application des recommandations qu'ils émettent.

En ce qui concerne plus particulièrement les moyens techniques de l'espacement des naissances, le Chef de l'Etat prie le Conseil de proposer des méthodes conciliables avec nos moyens et notre culture et respectant la volonté éclairée de chaque couple qui doit agir en responsable devant lui-même et devant la nation. Tout libéralisme démographique tel que le prônent certains forums internationaux est à éviter.

Veillez agréer, Madame la Présidente,
l'hommage de mon profond respect.

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

KIGALI

- Monsieur le Ministre (TOUS)

KIGALI

Le Secrétaire Général à la
Présidence de la République
BUREGEYA Bonaventure
Lieutenant-Colonel.

Sé